



## Devis de 7000 euros apres EDL

Par **newc**, le **14/02/2015** à **21:09**

suite a un EdL fait par huissier ilest note que l ensemble des peintures et a refaire que toutes les prises doivent etre changees car j ai mis de laeinture dessus j ai habite cet appart 8 ans et demi 1 mois et demi apres l etat des lieux j ai reçu par mail un courrier de mon proprio avec un piece jointe d un devis de 7000 eurosde travaux sur ce devis il a refait a neuf l appart me disant que c es est moi qui est tout degrade c est faux j ai juste fait des taches de peintures sur plafond et prises il dit qu il garde ma caution ainsi que les trop percu des charges 2013 2014 pour compenser son prejudice et il fini par me dire que son courrier mais fin a notre relation on ma conseiller d accepter cet accord en precisant que ce serait un solde de tout compte doit je contester le devis quand meme ? et peut il m attaquer en justice ? merci cet appart fait une superficie de 24m2 loi ccarrez et 35m2 au sol

Par **HOODIA**, le **17/02/2015** à **17:13**

Vous devriez préciser le montant de la garantie ,mais le constat de l'huissier ne laisse pas une marche de discussion sur la réfection d'un appartement de 35 m2.